

Commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire



20 MARS 2025
HAUTE-GOULAINÉ

ORDRE DU JOUR DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

1. Validation du compte-rendu de la réunion du 28 janvier 2025 – **VOTE**
2. Consultation sur les enjeux de l'eau et les risques d'inondation – Les enjeux (questions importantes) pour 2028-2033 du SDAGE et du PGRI Loire-Bretagne – **VOTE**
 - Présentation des enjeux (*AELB-DREAL*)
 - Analyse et proposition de contribution (*SYLOA*)
3. Présentation du 12ème programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (*AELB*)
4. Questions diverses

1. Validation du compte-rendu de la CLE du 28 janvier 2025





⇒ **Il est proposé à la CLE de valider le compte-rendu de la réunion du 28 janvier 2025**

2. Consultation sur les enjeux de l'eau et les risques d'inondation – Les enjeux (questions importantes) pour 2028-2033 du SDAGE et du PGRI Loire-Bretagne

Présentation des enjeux





Point à l'ordre du jour

- 1. Modalités de la consultation**
- 2. Projet des enjeux sur l'eau (Sdage)**
- 3. Projet des enjeux sur les inondations (PGRI)**



1

Modalités de la consultation



Donnez VOTRE AVIS sur l'avenir de l'EAU



PRÉFÈTE
COORDONNATRICE
DU BASSIN
LOIRE-BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DU
25 NOVEMBRE 2024
AU
25 MAI 2025

2 CONSULTATIONS

les enjeux de l'eau & les risques d'inondation

Consultation numérique du 25 novembre 2024 au 25 mai 2025



[Consultation - Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau - Agence - Agence de l'eau Loire-bretagne \(eau-loire-bretagne.fr\)](https://eau-loire-bretagne.fr)

[Consultation : Enjeux inondations sur le bassin Loire-Bretagne | DREAL Centre-Val de Loire \(developpement-durable.gouv.fr\)](https://developpement-durable.gouv.fr)

Pour le public (25/11/24 au 25/05/25)

- Questionnaire en ligne
- France services (658 guichets)

Pour les assemblées (25/11/24 au 25/03/25)

- Formulaire en ligne

→ <https://eauloirebretagne.limesurvey.net/QuestionnaireConsultationAssemblees2425>

The screenshot shows the homepage of the Agence de l'eau Loire-Bretagne. The header includes the French Republic logo, the agency name, and social media links. The main navigation bar has links for Accueil, Bassin Loire-Bretagne, Les dossiers du mois, and Consultation - Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau. The 'Les dossiers du mois' link is highlighted with a green circle. Below the navigation bar, there is a large banner for 'DOSSIER du mois' titled 'Consultation : les enjeux de l'eau et les risques d'inondation'. A green arrow points from this banner to the consultation page. The consultation page itself has a title 'CONSULTATION - DONNEZ VOTRE AVIS SUR L'AVENIR DE L'EAU' and a sub-header 'CONSULTATION - DONNEZ VOTRE AVIS SUR L'AVENIR DE L'EAU'. It includes a paragraph explaining the purpose of the consultation and a call to action '→ Une consultation sur 8 enjeux (questions importantes) pour 2028-2033'. On the right side, there is a sidebar with links: 'Consultation - Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau', 'Consultation sur les enjeux de l'eau et les risques d'inondation', 'Les enjeux pour 2028-2033', 'Particulier : mon avis', 'Acteurs de l'eau : notre avis', and 'Les outils de la consultation'.



2

Les enjeux (questions importantes) pour la gestion de l'eau du bassin Loire-Bretagne

Méthode d'identification des enjeux



- Rappel du contexte : le cycle de la Directive cadre sur l'eau
- Programme de travail validé par le Comité de bassin (étude prospective Loire-Bretagne 2050)
- Présentation synthétique des enjeux

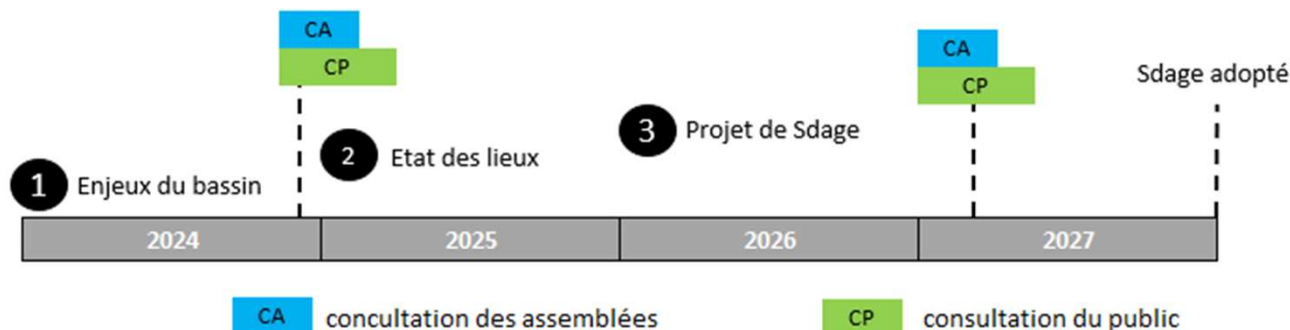
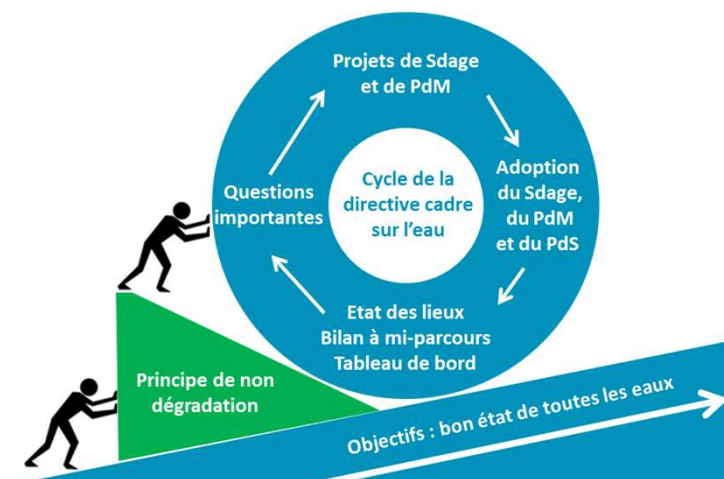
Le cycle de la DCE (directive cadre sur l'eau)



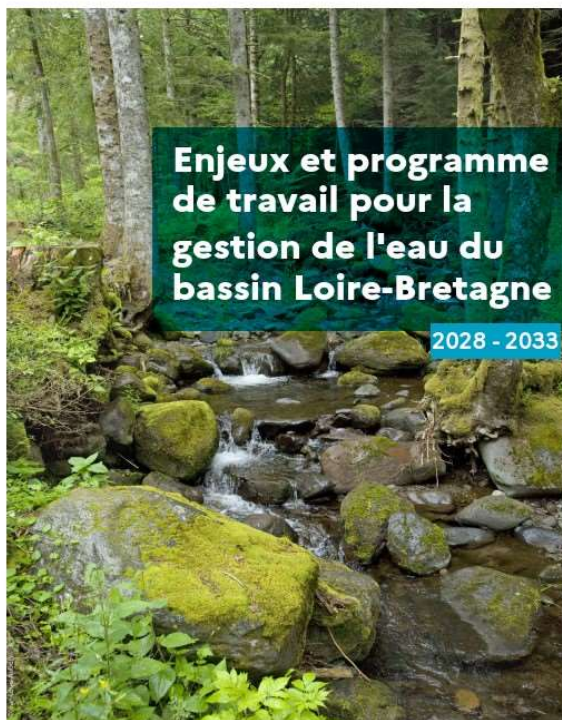
Tous les 6 ans :

- faire un **diagnostic** : l'état des lieux,
- identifier les **enjeux** du bassin : les questions importantes,
- construire une **stratégie** et un **plan d'actions** : le Sdage et le programme de mesures.

➤ 4^{ème} cycle : 2028 / 2033



Programme de travail validé par le Comité de bassin



Version projet présentée au Comité de bassin du 11 juillet 2024

Mandat du comité de bassin : refonte de l'écriture du Sdage

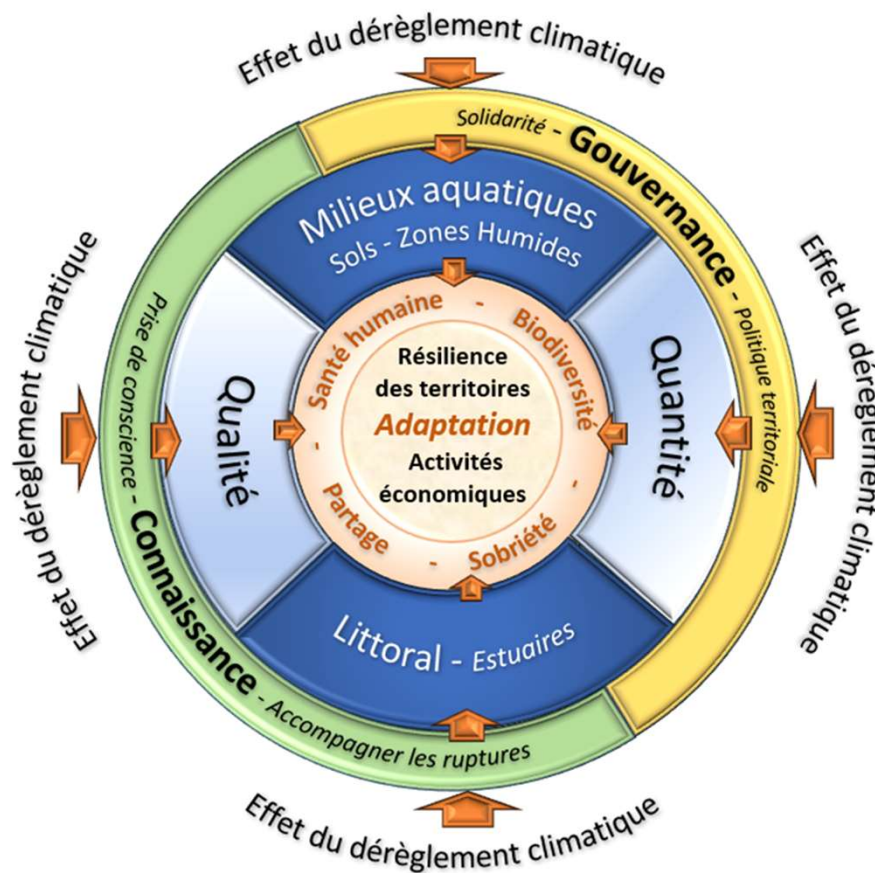
- Lien univoque entre les enjeux (questions importantes) et les chapitres du Sdage
→ **Un chapitre par enjeu**
- Aujourd'hui = 4 enjeux / 14 chapitres du Sdage
→ Demain = 7 enjeux / 7 chapitres du Sdage

Présentation globale des 7 enjeux



-  1. La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique
-  2. La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter ruptures
-  3. Les politiques territoriales, porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau
-  4. La préservation et la restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides et du cycle naturel de l'eau
-  5. La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau
-  6. Une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité
-  7. La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines

Les 7 enjeux sur l'eau



Construction du document



- Que recouvre cet enjeu
- Ce que dit le Sdage en vigueur
- De nouveaux éléments de contexte
- Quelles pistes d'action pour demain

Enjeu 1 : La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique



Quelles pistes d'action pour demain ?

Une stratégie face au défi climatique pour guider et fixer un cadre à l'élaboration des réponses aux enjeux du bassin Loire-Bretagne

- **5 grands principes structurants :**
 - analyse systémique
 - action à la source
 - effets de synergie
 - émergence de modèles alternatifs
 - réseaux d'acteurs
- **Comment les mettre en œuvre ?**
 - sobriété
 - acceptabilité sociale
 - adaptabilité



Enjeu 2 : La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures



Quelles pistes d'action pour demain ?

1. Conforter les **réseaux de suivi** et renforcer la **connaissance** sur l'eau et les milieux associés au bassin versant pour mieux les gérer
2. Améliorer le **partage** et **l'accès** à cette connaissance pour éclairer les choix
3. Communiquer et favoriser la **sensibilisation** et la prise de conscience pour accompagner les transitions et affronter les ruptures
4. **Évaluer** l'efficacité des politiques de l'eau



© Une Image à part - Agence de l'eau Loire-Bretagne



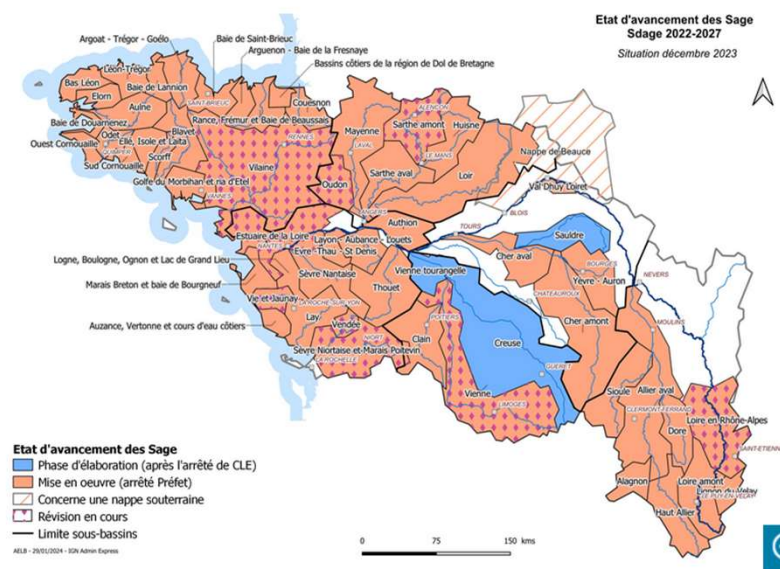
Panneau de communication réalisé par la Régie des eaux des Coëvrons
© Une Image à part

Enjeu 3 : Les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau



Quelles pistes d'actions pour demain ?

1. Agir au niveau du **bassin versant**, l'échelle pertinente pour une gestion équilibrée et durable de l'eau, favorisant les solidarités entre les territoires (des sources à la mer) et les usagers
2. S'appuyer sur le **Sage**, outil de planification locale basé sur une gestion globale et concertée des acteurs du territoire, afin de porter la stratégie de territoire de façon globale dans les autres politiques sectorielles
3. Mettre en place des **schémas de gouvernance** portant la stratégie de territoire à l'échelle du bassin versant
4. Renforcer les **cohérences et l'articulation** des politiques publiques



Enjeu 4 : La préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides, et du cycle naturel de l'eau

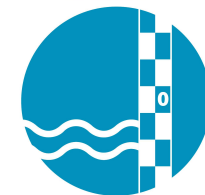


Quelles pistes d'actions pour demain ?

1. Renforcer la préservation et la restauration des **capacités de résilience** des **bassins versants**.
2. Renforcer la préservation des fonctionnalités des **écosystèmes**, levier indispensable pour faire face au dérèglement climatique et accompagner les activités anthropiques
3. Renforcer la préservation, l'entretien et la restauration des **zones humides** pour pérenniser leurs fonctionnalités
4. Rétablir la **biodiversité aquatique**
5. Renforcer la restauration des **fonctionnalités des sols**



Enjeu 5 : La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau



Quelles pistes d'actions pour demain ?

1. Penser et mettre en œuvre la **sobriété** comme un préalable en s'appuyant sur une analyse globale
2. Améliorer la **gestion équilibrée** et durable de la ressource en eau entre les besoins des milieux et les usages en période de basses eaux (été et printemps)
3. Le **fonctionnement du régime hydrologique** au cœur des réflexions à propos des possibles stockages hors période de basses eaux
4. Assurer **l'alimentation en eau potable** des usages prioritaires pour le futur
5. Adapter **la gestion de crise** aux évolutions du dérèglement climatique

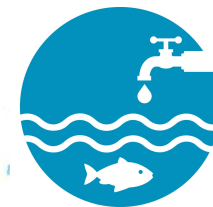


© Une Image à part - Agence de l'eau Loire-Bretagne



© Une Image à part - Agence de l'eau Loire-Bretagne

Enjeu 6 : Une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité



Quelles pistes d'actions pour demain ?

1. Réduire les émissions des **pollutions ponctuelles**, pour la santé humaine et la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité
2. Préserver une **eau de bonne qualité**, préalable indispensable à notre santé, notre survie et celle des milieux aquatiques et de la biodiversité
3. Préserver les milieux aquatiques et la biodiversité, et leurs capacités auto-épuratoires, pour lutter contre les **pollutions diffuses**



© Une Image à part - Agence de l'eau Loire-Bretagne



Restaurer le bocage pour améliorer la qualité de l'eau
Juin 2021
© Une Image à Part

Enjeu 7 : La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines



Quelles pistes d'actions pour demain ?

1. Renforcer les **réseaux d'acteurs** à l'interface terre-mer pour faire émerger des ambitions communes
2. Préserver et reconquérir la **biodiversité** estuarienne, côtière et marine
3. Poursuivre la réduction de **l'eutrophisation** des eaux côtières et de transition
4. Promouvoir des actions plus ambitieuses pour supprimer les **rejets** (terrestres et marins) en mer et améliorer la qualité de l'eau
5. **Aménager le littoral** en prenant en compte le dérèglement climatique

Profil de vulnérabilité de la zone de baignade de Port Lazo à Plouézec.



Juin 2017

© C tout vu - Agence de l'eau Loire-Bretagne



3

Les risques et enjeux liés aux inondations

Les risques d'inondations sur le bassin Loire-Bretagne



Le risque inondation est le **1^{er} risque naturel en France.**

Ces phénomènes trouvent principalement leur **origine** dans les **conditions météorologiques** :

- Fortes pluies pour le ruissellement et les crues ;
- Houle importante avec un niveau marin élevé pour les submersions marines.

L'état des sols (gelés, très secs ou saturés en eau) peut aggraver les phénomènes.
L'artificialisation des sols est également un facteur aggravant.



Les risques d'inondations sur le bassin Loire-Bretagne



Face à ce risque, une stratégie est adoptée par **l'État** et les **collectivités territoriales** pour **améliorer la sécurité des populations et réduire la vulnérabilité des territoires**.



Union européenne :
Directive inondation de 2007

La **directive inondation** définit le cadre général dans lequel les Etats-membres de l'UE organisent leur politique de gestion du risque inondation dans le but d'en réduire les conséquences négatives sur la santé humaine, l'activité économique, l'environnement et le patrimoine culturel.



France : Stratégie Nationale du
Risque Inondation (**SNGRI**)

La **SNGRI** encadre la mise en œuvre de la directive inondation au niveau national, et précise les objectifs poursuivis :



Bassin hydrographique Loire
Bretagne : l'Évaluation Préliminaire
des risques inondations (**EPRI**)
+ Plan de Gestion du Risque
Inondation (**PGRI**)

- Accroître la sécurité des populations exposées ;
- Réduire le coût des dommages ;
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

Les risques d'inondations sur le bassin Loire-Bretagne



La mise en œuvre de la directive inondations et de la SNGRI passent par :

L'évaluation préliminaire des risques d'inondations_ **EPRI**

Elle est réalisée à partir des connaissances historiques, des études conduites, des données disponibles et est réexaminée **tous les 6 ans**, sur le même tempo que la directive cadre sur l'eau dont relève le SDAGE.

- 3ème cycle, l'EPRI a été réactualisée cette année. Elle prend en compte les nouveaux événements significatifs, les enjeux sur le territoire et aborde le dérèglement climatique et le ruissellement.
- Identification ou actualisation des Territoires à Risques Importants (TRI)
- Permet d'établir le PGRI

Le Plan de Gestion du Risque Inondation_ **PGRI**

6 objectifs, 48 dispositions

Les dispositions du PGRI visent à accroître la sécurité des populations exposées au risque d'inondation, à réduire le coût des dommages et à raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés dans un contexte de changement climatique.

Certaines dispositions du PGRI sont communes avec le Sdage.



Les enjeux (questions importantes) sur le bassin Loire-Bretagne en terme d'inondations

Les enjeux inondations (questions importantes)



En complément de ce qui figure dans le PGRI, 4 enjeux ont été identifiés pour progresser dans la gestion du risque d'inondation :

- **Enjeu n°1** : Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation (mise en place de stratégies locales, répartition des rôles, gestion des digues, ...) ?
- **Enjeu n°2** : Comment mieux maîtriser l'urbanisation dans les documents et dans les plans de prévention des risques (PPR), en tenant compte du changement climatique ?
- **Enjeu n°3** : Comment améliorer la connaissance des phénomènes (impact du changement climatique, érosion du trait de côte, ruissellement, remontée de nappes) et de la vulnérabilité aux risques d'inondation ?
- **Enjeu n°4** : Comment mieux informer sur les risques d'inondation ?

Enjeu 1 – Organisations locales



Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation (mise en place de stratégies locales, répartition des rôles, gestion des digues,..?)

- Renforcer la cohérence et l'articulation des politiques publiques : gain en efficacité avec l'association des parties prenantes en amont de l'élaboration des documents.
- Renforcer les dispositifs de gouvernance existants.
- Professionnaliser les maîtrises d'ouvrage.

Enjeu 2 – Maîtrise de l'urbanisation



Comment mieux maîtriser l'urbanisation dans les documents et dans les plans de prévention des risques (PPR), en tenant compte du changement climatique ?

- Intégrer l'évolution des connaissances sur l'impact attendu du changement climatique dans les outils de gestion du risque d'inondation et d'aménagement du territoire.
- Adapter dès maintenant les équipements, installations sensibles aux événements potentiels futurs, voire les délocaliser.
- S'appuyer, lorsque c'est pertinent, sur des solutions naturelles pour limiter les impacts attendus du changement climatique (haies, zones tampons etc.).

Enjeu 3 – Améliorer la connaissance



Comment améliorer la connaissance des phénomènes (impact du changement climatique, érosion du trait de côte, ruissellement, remontée de nappes) et de la vulnérabilité aux risques d'inondation ?

- Poursuivre la mobilisation de la communauté scientifique, des experts et des bureaux d'études spécialisés sur l'élaboration collective des méthodes et outils de partage de la connaissance.
- Approfondir la connaissance de l'impact du changement climatique sur le littoral, les submersions marines, les débordements de cours d'eau, le ruissellement.
- Approfondir la connaissance de la formation et de la propagation des crues, ainsi que de la dynamique des inondations et de la vulnérabilité des enjeux pour accompagner la préparation de la gestion de crise.
- Améliorer la connaissance des secteurs à risques aux caractéristiques spécifiques de remontée de nappes, de ruissellement, de territoires karstiques, d'érosion du trait de côte.

Enjeu 4 – Mieux informer



Comment mieux informer sur les risques d'inondation ?

- Valoriser les actions organisées dans le cadre de la journée nationale de résilience pour donner de la visibilité, en particulier sur les territoires à risques importants d'inondation (TRI).
- D'adapter les communications en fonction des publics visés (population scolaire, acteur économique).
- D'établir au niveau local des stratégies de communication dans les SLGRI (stratégies locales de gestion des risques d'inondation) et les Papi (programmes d'actions et de prévention des risques d'inondations).
- D'inciter la population à devenir acteur de sa propre sécurité via l'élaboration des plans familiaux de mise en sécurité (PFMS).



Échanges

2. Consultation sur les enjeux de l'eau et les risques d'inondation – Les enjeux (questions importantes) pour 2028-2033 du SDAGE et du PGRI Loire-Bretagne

Analyse et proposition de contribution



→ Avis des assemblées attendus au plus tard le 25 mars 2025
<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>



The screenshot shows the homepage of the 'Sdage et Sage en Loire-Bretagne' website. At the top, there are logos for the République Française and the Agence de l'eau Loire-Bretagne. The main title is 'Sdage et Sage en Loire-Bretagne'. Below this, there are four main navigation buttons: 'Des eaux en bon état', 'Le Sdage 2022-2027', 'Les Sage', and 'Projet de Sdage 2028-2033'. To the right of these is a 'Consultation eau' button. Below the navigation buttons, there are two columns of links. The left column is titled 'Consultation - les enjeux 2028-2033 (questions importantes)' and lists links for consultation on water and flood risks, 2028-2033 issues, individual opinions, actors of water, consultation tools, and a vocabulary. The right column is titled 'Les précédentes consultations (résultats)' and lists links for the 2022-2027 strategy consultation and the 2018-2019 important questions consultation.



Dans le dossier de séance transmis en amont de la CLE :

- Communiqué « Donnez votre avis sur l'avenir de l'EAU »
- Présentation des enjeux sur l'eau et sur le risque d'inondation
- Proposition de contribution sur les enjeux SDAGE-PGRI (tableur Excel)

FOCUS SUR CERTAINES PROPOSITIONS DE CONTRIBUTION CONCERNANT LES ENJEUX DE L'EAU

**Enjeu 1 : La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique****Propositions**

Piste d'action : guider et fixer un cadre à l'élaboration des réponses aux enjeux du bassin Loire-Bretagne grâce à une stratégie pour faire face au défi climatique

→ Principe 3 : il est proposé de compléter la phrase comme tel : « porter des actions multi objectifs et multi acteurs »

**Enjeu 2 : La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures****Propositions**

Pas de remarques sur cet enjeu

FOCUS SUR CERTAINES PROPOSITIONS DE CONTRIBUTION CONCERNANT LE SDAGE



Enjeu 3 : Les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau

Propositions

Piste d'action : agir au niveau du bassin versant, l'échelle pertinente pour une gestion équilibrée et durable de l'eau, favorisant les solidarités entre les territoires (des sources à la mer) et les usagers

- Deuxième puce : il est proposé que la solidarité terre-mer évoquée, rattachée au littoral, soit également rattachée aux bassins versants amont : « solidarité terre-mer depuis les bassins versants amont et jusqu'au littoral »
- Il est proposé d'insister sur l'importance du soutien d'étiage à l'aval, et qui ne semble pas équitable à ce jour pour des membres de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

Piste d'action : renforcer la cohérence et l'articulation des politiques publiques

- Il est proposé de préciser les attendus dans le volet relatif à la ressource en eau dans les études d'impact des documents d'urbanisme (vérification de la disponibilité de la ressource avant projet ?)



FOCUS SUR CERTAINES PROPOSITIONS DE CONTRIBUTION CONCERNANT LE SDAGE

**Enjeu 4 : La préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides, et du cycle naturel de l'eau****Propositions****Piste d'action : renforcer la préservation et la restauration des capacités de résiliences des bassins versants**

- Il est proposé de modifier l'intitulé en ajoutant la notion de protection. Cette notion doit ensuite apparaître dans les pistes d'actions de l'enjeu 4.
- Puce 1 : il est proposé "l'encadrement de la création, de l'extension et de la gestion des plans d'eau", "la lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols », et ajouter à la liste "la protection et la préservation des zones humides"
- Puce 5 : l'accès facilité aux propriétés privés où ces actions sont nécessaires doit s'appuyer sur une concertation locale et un soutien de tous les acteurs locaux concernés pour y parvenir
- Puce 9 : il est proposé de remplacer le terme "supprimer" par "effacer ou déconnecter".

Piste d'action : renforcer la préservation, l'entretien et la restauration des zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités

- Puce 1 : il est proposé d'intégrer la notion de "protection" avant le terme "préservation", et de retirer « compensation prévue par » pour maintenir seulement « séquence ERC »

Piste d'action : renforcer la restauration des fonctionnalités des sols

- Puce 3 : il est proposé de compléter "accroître leur capacité de stockage d'eau" par "et ralentir le cycle de l'eau".



FOCUS SUR CERTAINES PROPOSITIONS DE CONTRIBUTION CONCERNANT LE SDAGE

**Enjeu 4 : La préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides, et du cycle naturel de l'eau****Propositions****Propositions de création de pistes d'action/sous-actions :**

- La protection des zones humides de source de cours d'eau n'apparaît pas. Or la protection de ces espaces est essentielle et doit s'inscrire en cohérence avec les travaux menés plus à l'aval, pour la restauration des cours d'eau et de leurs annexes. Pour l'atteinte du bon état, les actions sont à engager à une échelle globale et intégrer toutes les composantes du bassin versant.
- Il est proposé de créer une piste d'action ou une puce dédiée à la gestion des espèces exotiques envahissantes.



FOCUS SUR CERTAINES PROPOSITIONS DE CONTRIBUTION CONCERNANT LE SDAGE



Enjeu 5 : La sobriété des usages, au cours d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau

Propositions

Piste d'action : penser et mettre en œuvre la sobriété comme un préalable en s'appuyant sur une analyse globale

→ Puce 8 : possibilité de réutiliser des eaux usées traitées « lorsque c'est pertinent localement » : plutôt préciser « en adéquation avec les besoins en ressources en eau ».

Piste d'action : améliorer la gestion équilibrée et durable de la ressource entre les besoins des milieux et les usages en périodes de basses eaux (été et printemps)

→ Puce 2 : pour la remise à jour régulière des connaissances, il est demandé de préciser le "régulièrement", et de prendre en compte la nécessité d'acquérir de la donnée pour une actualisation pertinente.



FOCUS SUR CERTAINES PROPOSITIONS DE CONTRIBUTION CONCERNANT LE SDAGE



Enjeu 5 : La sobriété des usages, au cours d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau

Propositions

Propositions de création de pistes d'action/sous-actions :

- Il est proposé d'insister sur les besoins des milieux naturels dans les réflexions engagées pour une gestion quantitative équilibrée et durable de l'eau (à mettre en cohérence avec l'enjeu 2 - 2.1 et "l'optimisation des dispositifs existants, par exemple en renforçant la représentativité des réseaux de mesures").
- Il est proposé de mettre en avant l'importance d'instrumenter les bassins versants par des mesures de suivi des débits (stations hydrométriques), essentielles à la réalisation des études HMUC, en particulier pour le volet hydrologie et pour le volet milieux (débits écologiques, débits objectifs, puis volumes prélevables).
- Il est proposé d'insister sur la nécessité de méthodes homogènes entre les études HMUC (évaporation plans d'eau, etc.).

FOCUS SUR CERTAINES PROPOSITIONS DE CONTRIBUTION CONCERNANT LE SDAGE

**Enjeu 6 : Une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité****Propositions**

Piste d'action : préserver une eau de bonne qualité, préalable indispensable à notre santé, à notre survie et à celle des milieux aquatiques et de la biodiversité

- Puce 2 : il est proposé de préciser que ces actions de maintien et d'amélioration de la qualité de l'eau sont à mettre en place depuis l'amont des bassins versants, pour une réelle solidarité terre-mer.
- Puce 5 : il est proposé d'élargir à tous les captages d'eau potable.

Piste d'action : préserver les milieux aquatiques et la biodiversité, et leurs capacités auto-épuratoires, pour lutter contre les pollutions diffuses

- Puce 3 : il est proposé d'élargir les filières pour inciter au développement de l'agriculture biologique mais pas seulement (agroécologie, etc.). Le contrat social évoqué plus loin mérite d'être complété pour tendre vers un contrat durable sur les plans environnemental, économique et social.

Propositions de création de pistes d'action/sous-actions :

- Il est proposé d'intégrer l'importance de maintenir les surfaces en prairies temporaires et permanentes, et d'activer les leviers pour y parvenir.



FOCUS SUR CERTAINES PROPOSITIONS DE CONTRIBUTION CONCERNANT LE SDAGE

**Enjeu 7 : La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines****Propositions****Piste d'action : poursuivre la réduction de l'eutrophisation des eaux côtières et de transition**

- Il est proposé de faire un renvoi vers l'enjeu 6 pour que les territoires amont du bassin Loire-Bretagne intègrent à leurs politiques les actions de réduction de nutriments.

Piste d'action : promouvoir des actions plus ambitieuses pour supprimer les rejets (terrestres et marins) en mer et améliorer la qualité de l'eau

- Accentuer la sensibilisation des usagers du littoral sur la qualité de l'eau et la préservation des milieux littoraux
- Proposer des zones à enjeu sanitaire sur l'ensemble des bassins versants côtiers

Propositions de création de pistes d'action/sous-actions :

- Il est proposé de développer la préservation, la protection et la restauration des espaces de mobilité des estuaires.



FOCUS SUR CERTAINES PROPOSITIONS DE CONTRIBUTION CONCERNANT LE PGRI

**Enjeu 1 : Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation****Propositions**

Il est proposé de :

- préciser les politiques publiques pour lesquelles la cohérence et l'articulation doit être renforcée (lien entre SAGE et PAPI par exemple)
- préciser les dispositifs de gouvernance évoqués et attendus
- préciser les maitrises d'ouvrages à professionnaliser, sur quels sujets précis et pour quelles attentes

**Enjeu 2 : Comment mieux maîtriser l'urbanisation dans les documents et dans les plans de prévention des risques en tenant compte du changement climatique ?****Propositions**

Il est proposé de faire apparaître la protection des zones humides inondables car elles jouent un rôle dans la prévention des inondations. Leur restauration est une solution fondée sur la nature.

FOCUS SUR CERTAINES PROPOSITIONS DE CONTRIBUTION CONCERNANT LE PGRI

**Enjeu 3 : Comment améliorer la connaissance des phénomènes et de la vulnérabilité aux risques d'inondation ?****Propositions**

Il est proposé d'intégrer l'érosion du trait de côte dans les sujets méritant une amélioration de la connaissance de l'impact du changement climatique

**Enjeu 4 : Comment informer sur les risques d'inondation ?****Propositions**

Il est proposé de poursuivre la communication et l'information auprès des populations (DICRIM, réunions publiques, etc.), et assurer la mise à jour régulière des Plans communaux de sauvegarde ainsi que les exercices de mise en situation

FOCUS SUR CERTAINES PROPOSITIONS DE CONTRIBUTION CONCERNANT LES ENJEUX INONDATIONS



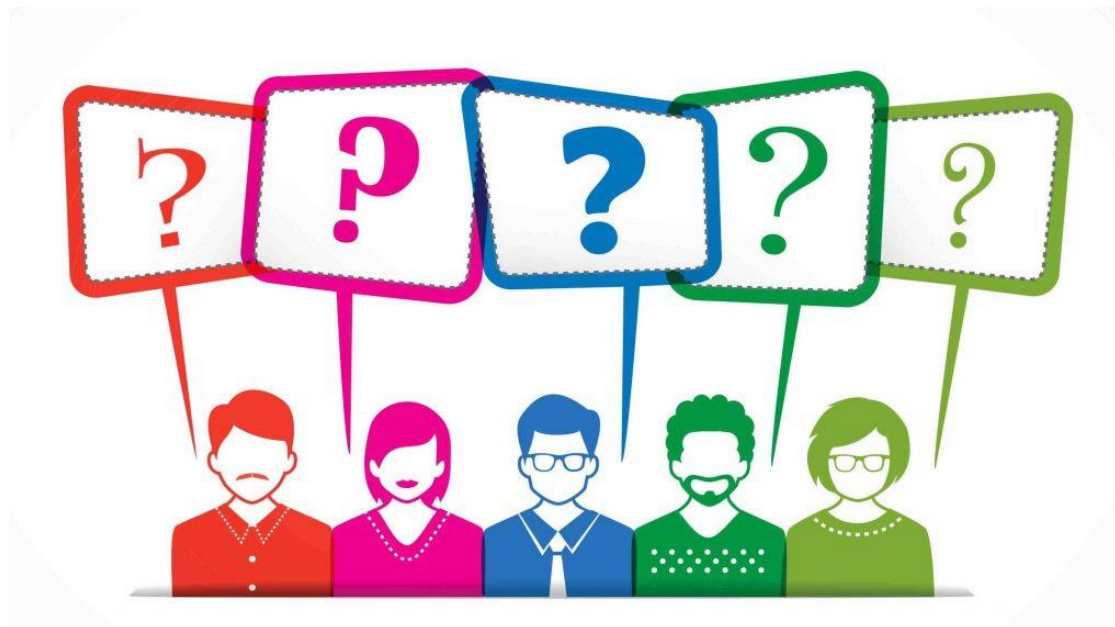
Autres sujets

Propositions

Il est proposé de :

- poursuivre le déploiement des SLGRI et des PAPI
- privilégier la mise en place des solutions fondées sur la nature, et de tendre dans un second temps sur les ouvrages structures génie civil de protection
- améliorer la gestion des eaux pluviales en l'intégrant dans la planification urbaine et en développant la gestion alternative notamment dans les zones urbanisées





- D'autres remarques sur les documents et leurs annexes ?
- Des observations sur la proposition de contribution ?



⇒ **Il est proposé à la CLE de valider la proposition de contribution formulée en réponse à la consultation sur les enjeux de l'eau et les risques d'inondation**



3. Présentation du 12^{ème} programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne



AGISSONS

12^e

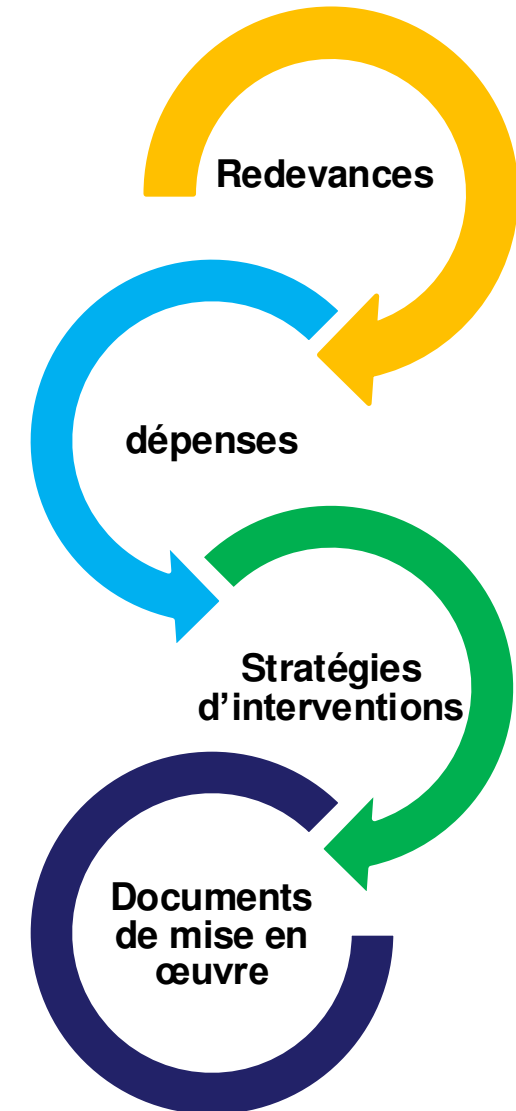
**PROGRAMME
D'INTERVENTION**

POUR L'EAU 2025 - 2030

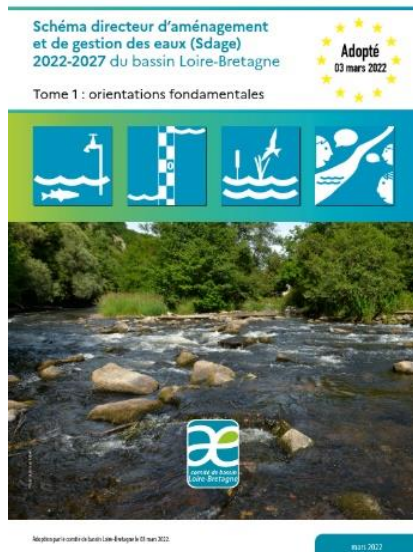
Le document du 12^e programme

Un programme pluriannuel 2025-2030 définissant :

- les recettes
- les dépenses
- l'équilibre financier
- les stratégies d'interventions
- les documents de mise en œuvre :
 - modalités d'intervention : fiches actions
 - règles générales
- des documents types induits : conventions, accords de territoire...



Le cadrage du 12^e programme



Le 12^e programme 2025-2030 en chiffres



2,577 Mds
de
redevances

2,430 Mds
pour agir

367 M
d'aides/an

Nouveau dispositif des redevances 2025

- **Les réseaux publics au cœur du nouveau dispositif :**
 - **Une clé nouvelle d'imposition** distinguant **réseaux publics** / milieu naturel
 - **Redevabilité de tout abonné** aux réseaux publics **via la facture d'eau**
 - sans distinction d'usage et à un taux unique
- **Une dimension incitative par :**
 - **Un signal prix** : tout m3 d'eau potable distribué est soumis à redevance
 - **La performance** : récompense des pratiques vertueuses des collectivités
 - **Le suivi des dispositifs de comptage** pour connaître la réalité de la pression sur la ressource

Contact: redevances@eau-loire-bretagne.fr

TOUT COMPRENDRE SUR
LA REFORME DES REDEVANCES

WWW.BIT.LY/REDEVANCES



<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/>

Les stratégies d'interventions

7 ENJEUX



la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques, humides, marins, et la biodiversité associée



la qualité des eaux en luttant contre les pollutions de toutes origines



une gestion résiliente, sobre et concertée de la ressource en eau



une alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisante



le bon état des eaux et des milieux marins et littoraux



la solidarité entre les territoires et à l'international

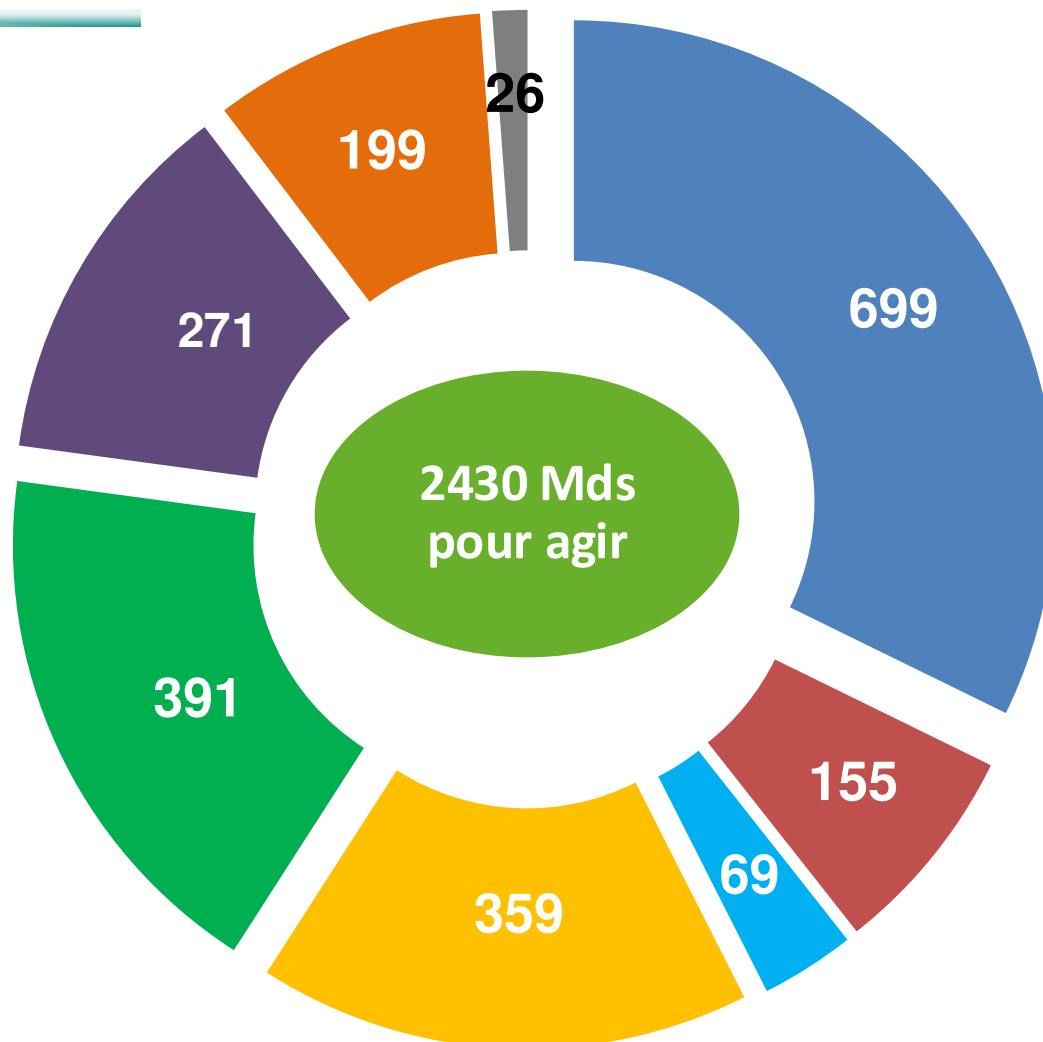


la mobilisation des acteurs locaux dans les territoires et la mise en place d'une gouvernance locale


Stratégies
d'interventions

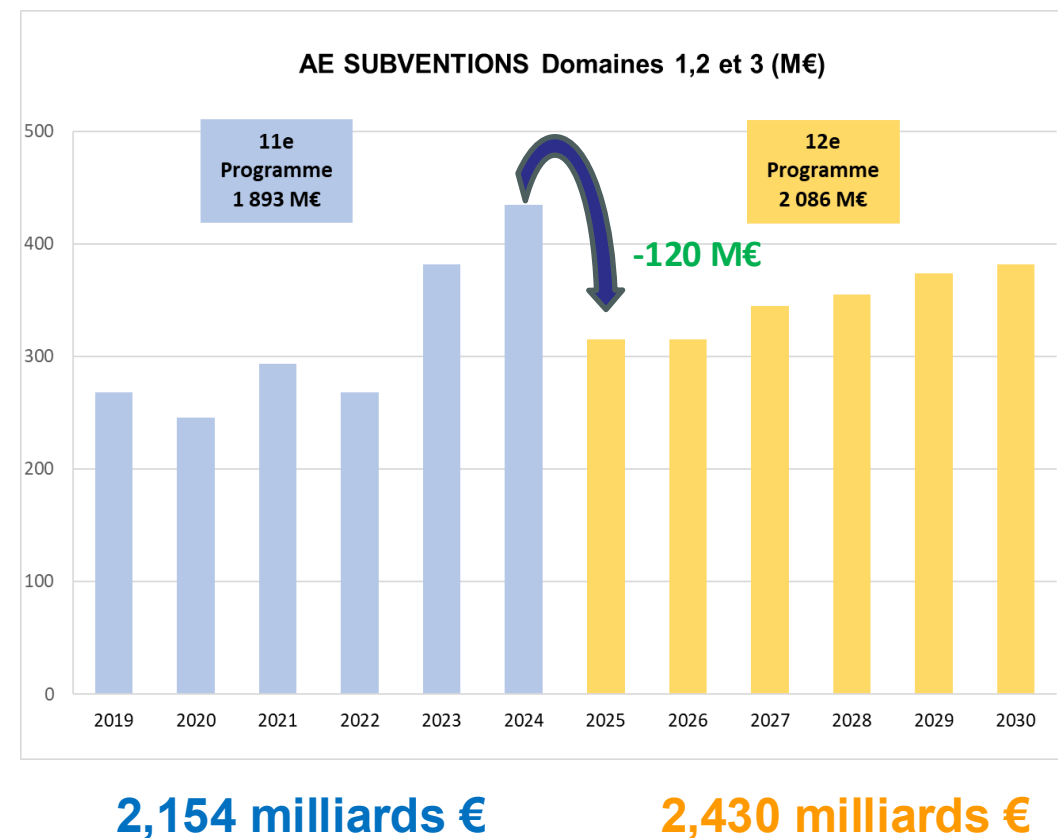
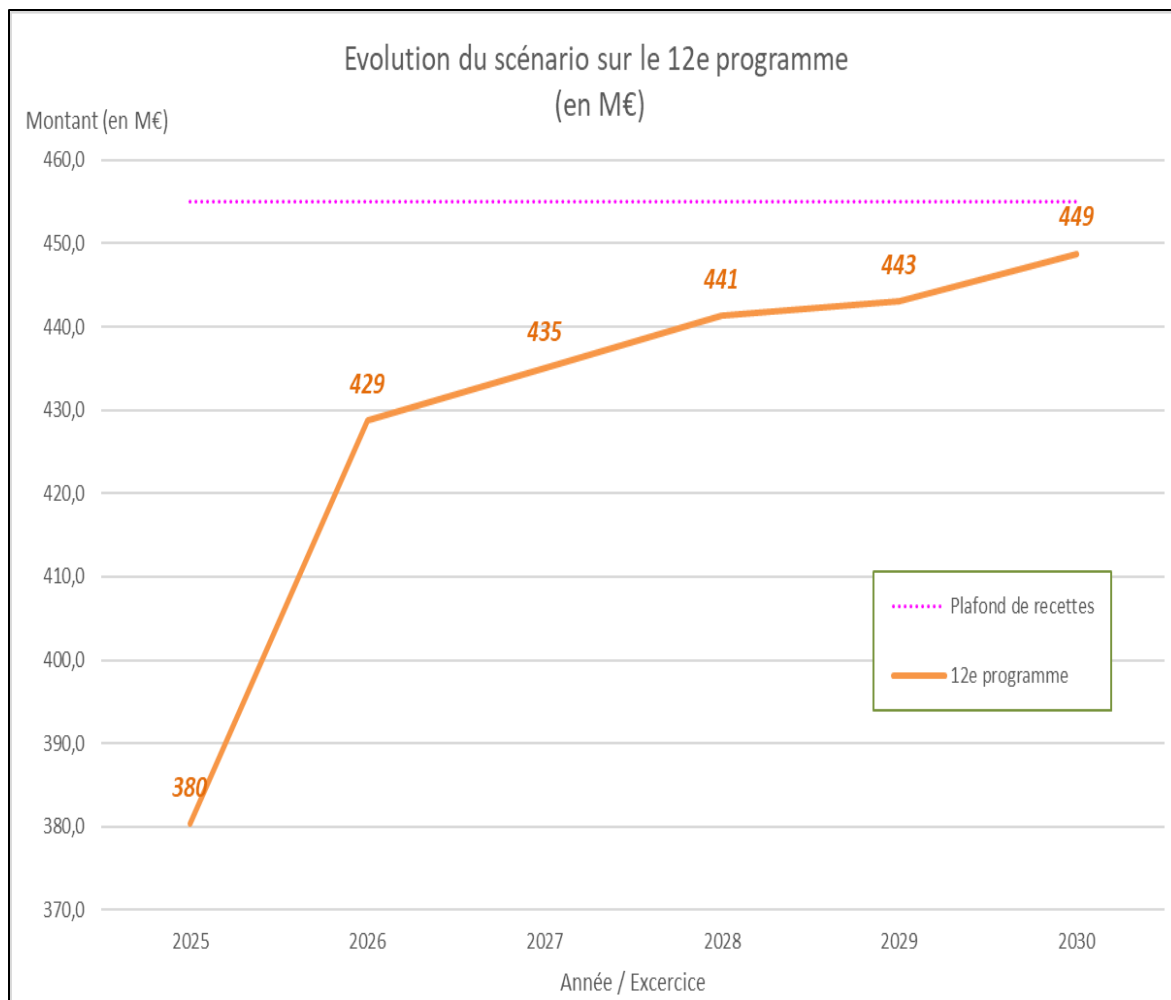
Les moyens mobilisés pour les aides

RÉPARTITION DES AIDES 2025-2030 EN M€



- Lutter contre les pollutions domestiques
- Gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable
- Lutter contre les pollutions d'origine industrielle
- Lutter contre les pollutions d'origine agricole
- Restaurer les milieux aquatiques et préserver la biodiversité
- Economiser et partager l'eau
- Renforcer la gouvernance et mobiliser les acteurs
- Assurer la solidarité internationale

Une montée progressive des recettes et des aides au 12^e programme



Taux et majorations d'aides

Des aides incitatives : 3 taux d'aide liés à l'efficienne des dispositifs pour atteindre les priorités du 12^e P :

- taux d'accompagnement fixé à **25%** => dispositifs complémentaires répondant à d'autres réglementations, à des projets liés à la mise en œuvre de la solidarité.
- taux prioritaire fixé à **50%** => dispositifs concourant directement à l'atteinte des objectifs du Sdage (majorité des cas),
- taux maximal fixé à **70%** => dispositifs les + efficaces et/ou les + indispensables à l'atteinte des objectifs du Sdage.

2 majorations liées à la solidarité urbain-rural :

- +10** points pour les collectivités,
- +5** points max pour les activités économiques.

Une majoration des taux pour certains dispositifs dans le **cadre d'un accord de territoire** avec l'agence de l'eau.

Majoration de + 10 points pour les **missions de coordination et d'appui thématique** (TER_2) et pour les **programmes de sensibilisation** (INF_1) dans le cadre des démarches territoriales lorsque les Régions sont partenaires de ces démarches.

LES ÉVOLUTIONS DES RÈGLES GÉNÉRALES D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DES AIDES :

- **Coût de projet seuil : passage de 8 000€ HT au 11^e P à 10 000€ HT** pour les travaux
=> mesure de simplification administrative enclenchée au 11^e P
- **Démarrage possible du projet dès l'accusé de réception émis : dossier déposé par le MO dans Rivage**
=> ne vaut pas engagement de l'agence de l'eau
- **Suppression des titulaires de contrats de concession de service public** dans les bénéficiaires
=> liée à l'impossibilité pour les instructeurs d'analyser la conformité des contrats de DSP avec les règles et modalités du 12^e P
- **Suppression du plafond de financement à 80%** de l'agence de l'eau
=> mesure de simplification administrative et de cohérence / aide à 100% dans cas exceptionnels.
- **Délai de signature de la convention d'aide = 1 mois, dématérialisé dans rivages** (3 mois au 11^e P)
- renfort du **cadre du remboursement** de la subvention si arrêt du fonctionnement de l'ouvrage
=> suite à une procédure de réclamation par un bénéficiaire.

LA POLITIQUE TERRITORIALE AU 12^e P

Nouvel outil « accord de territoire »

- Nouvel outil pour la mise en œuvre de la politique territoriale de l'agence de l'eau :
 - ➔ Remplace le contrat territorial, l'accord de programmation et de résilience
 - ➔ Support principal de programmation et de gestion pluriannuelle des actions

11^e P

12^e P

Contrats territoriaux

Accords de programmation

Accords de résilience

« Accord de territoire »

3 outils contractuels distincts

Outil unique



Mesure de transition en 2025
pour les contrats territoriaux
2023-2025 ou 2024-2026

Par rapport au contrat territorial :

Continuité 	Changement 
Stratégie de territoire multithématiques	Simplification administrative/juridique
1 porteur de projet pour coordonner les maîtres d'ouvrages locaux engagés	Passerelles renforcées entre les programmes d'actions relatifs aux ≠ enjeux du territoire
Durée de 3 ans	

Les collectivités territoriales et les syndicats de BV



Accord conclu :

- avec les collectivités particulièrement impliquées dans les actions liées au grand cycle de l'eau (*Ex-contrats territoriaux*)
- à différentes échelles telles que les bassins versants, les Aires d'Alimentation de Captage (AAC), les périmètres de Programmes Territoriaux de Gestion de l'Eau (PTGE) et les baies
- Couvrent les thématiques :
 - Les pollutions diffuses, notamment la protection des captages prioritaires ;
 - La restauration des milieux aquatiques ;
 - La gestion quantitative des ressources en eau ;
 - La protection de la biodiversité.

La majorité des dispositifs d'aide « Grand Cycle » sont exclusivement accessibles via l'accord de territoire



Les collectivités territoriales (EPCI)

Accord conclu :

- Avec les collectivités territoriales compétentes en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées à l'échelle de leur périmètre d'intervention.
- À l'échelle du périmètre d'intervention
- Couvrent les thématiques :
 - La sécurité de l'approvisionnement en eau potable (visant les territoires en tension quantitative pour l'eau potable) ; (*Ex- accords de résilience*)
 - *Axe 1 : Économies d'eau/Réduction des fuites %*
 - *Axe 2 : Structuration de la maîtrise d'ouvrage et financement du service public*
 - *Axe 3 : Gestion intégrée des eaux pluviales*
 - *Axe 4 : Volet sécurisation de l'eau potable %*
 - La réduction des pollutions d'origine domestique et industrielle (visant les systèmes d'assainissement prioritaires) ;

12^e P

Groupe(s) industriel(s)



Accord conclu :

- Avec des groupes industriels
- À l'échelle des sites ciblés en Etablissements Prioritaires Industriels (EPI)
- Couvrent la thématique :
 - La réduction des pollutions d'origine industrielle ;

- *Axe 1 : Réduction des polluants (Micro* et Macro) %*
- *Axe 2 : Économie d'eau*
- *Axe 3 : Gestion intégrée des eaux pluviales*

- **Ces accords de territoire doivent inclure, selon les thématiques, des axes opérationnels spécifiques définis par l'agence de l'eau, en cohérence avec ses priorités d'intervention. Ces axes sont conçus pour répondre aux défis particuliers de chaque thématique.**
- **Accès des majorations de taux %**



Les aides

Milieux Aquatiques, BV, bocage, biodiversité, MAQ littoral et marin



Qualité et fonctionnalités des milieux aquatiques et la biodiversité

La stratégie d'intervention au 12^e programme sur cet enjeu s'appuie sur :

- des aides recentrées sur les **masses d'eau en risque**,
- une **approche intégrée** de l'eau à l'échelle de bassin versant ou d'axe pour une meilleure efficacité en coordonnant les actions les plus efficaces,
- un objectif renforcé d'**aménager les bassins versants**,
- un **taux d'aide maximal** pour la préservation et la restauration des milieux humides et des habitats et l'effacement d'ouvrage.

Nouveautés du 12^e programme :

Préserver et restaurer :

- les milieux naturels littoraux et marins
- la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques, humides et marins

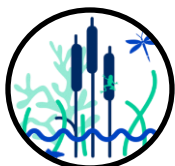
Solidarité urbain-rural

Territoires prioritaires

24
DISPOSITIFS
D'AIDES
6 FICHES
ACTIONS

- Études – 50%
- Inventaires ZH – 70%
- Travaux milieux humides – 70%
- Travaux sur cours d'eau – 50%
- Travaux sur ouvrages :
effacement 70-90% /
aménagement 25-50%
- Travaux sur habitats – 70%
- Dispositifs tampons – 50%
- Mesures de sauvegarde
POMI – avis CA
- Animation – 50%

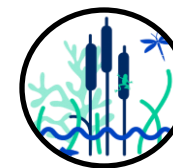
Des aides pour quelles actions ?



150 obstacles/an
continuité restaurée



500 ha/an de milieux
humides acquis



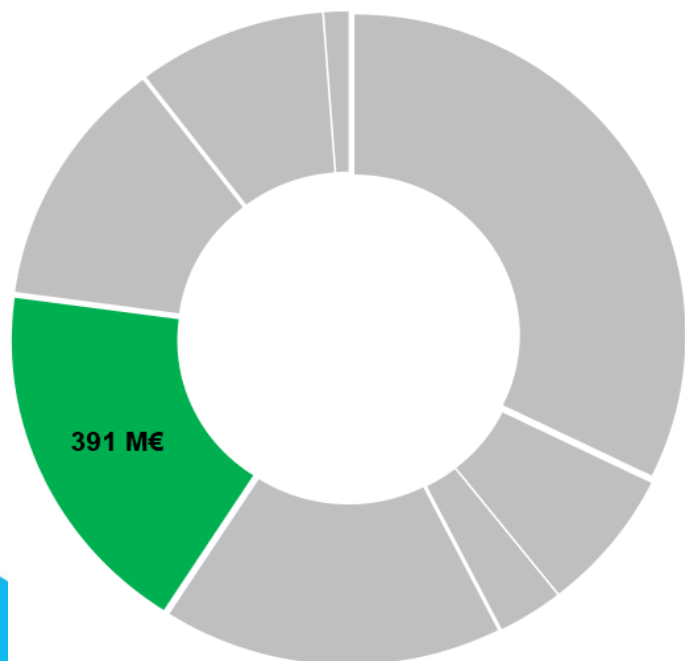
500 km de
haies plantées

900 km/an de
cours d'eau
restaurés

80% du bassin couvert
par un inventaire milieux
humides

2100 ha/an de
milieux humides
restaurés

Objectifs 2025-2030



391,4 M€ c'est 18% du programme pour :

- ✓ restaurer les cours d'eau et les milieux humides
- ✓ la continuité écologique
- ✓ lutter contre l'érosion de la biodiversité inféodées aux milieux aquatiques, humides et marins



Lutter contre les pollutions d'origine agricole

La stratégie d'intervention au 12^e programme sur cet enjeu s'appuie sur :

- des aides diversifiées et concentrées sur les **aires d'alimentation de captages (AAC) prioritaires, les baies algues vertes, PTGE, ME proche bon état à risque N/pesti**
- un accompagnement des **filières et territoires** pour soutenir cette transition,
- un objectif renforcé d'**aménager les bassins versants**.

Nouveautés du 12^e programme :

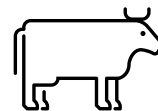
- Territoires prioritaires
- Animation pour développer des filières à faible impact sur l'eau
- PSE (paiements pour services environnementaux)

10
DISPOSITIFS
D'AIDES
6 FICHES
ACTIONS

- Études – 50%
- MAEC, CAB – 50%
- PSE – 80%
- Investissements filières – 25%
- Matériels - équipements
- Dispositifs tampons – 50%
- Diagnostics, conseils – 50%
- Animation – 50%

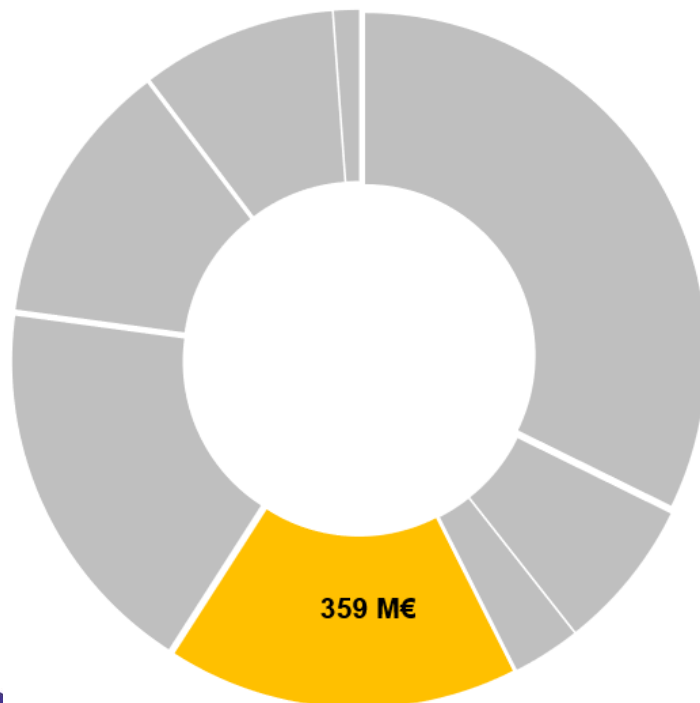
Des aides pour quelles actions ?

135 000 ha de surfaces aidées en CAB, MAEC, PSE sur les aires d'alimentation de captages



500 km de haies
implantées

Objectifs 2025-2030



358,9 M€ c'est 17% du programme pour :

- ✓ accélérer la transition agroécologique de l'agriculture
- ✓ accompagner les filières et les territoires
- ✓ aménager les bassins versants



Une gestion résiliente, sobre, concertée de la ressource en eau

La stratégie d'intervention au 12^e programme sur cet enjeu s'appuie sur :

- les actions en faveur de la résilience des milieux en développant les **solutions fondées sur la nature**,
- la **sobriété de tous les usages** avec un taux maximal pour les travaux de réduction des besoins en eau,
- un accompagnement du partage de la **connaissance et de la structuration** de gouvernance locale,
- des actions de **retours à l'équilibre** dans les territoires en déficit.

Nouveautés du 12^e programme :

- Fin de la tarification dégressive par catégorie
- Ingénierie de la participation et de la concertation
- Approche quantité-qualité promue pour tous les usages

11
DISPOSITIFS
D'AIDES
4 FICHES
ACTIONS

- Études – 50%
- Analyse HMUC – 70%
- Travaux de réduction des besoins – 70%
- Travaux de réduction des prélèvements – 50%
- Mise en place nouvel OUGC – 70%
- Ingénierie de la concertation – 70%
- Création de retenue de substitution – 50%
- Déplacement de forages – 50%
- Déconnexion de plans d'eau – 50%
- Animation – 50%

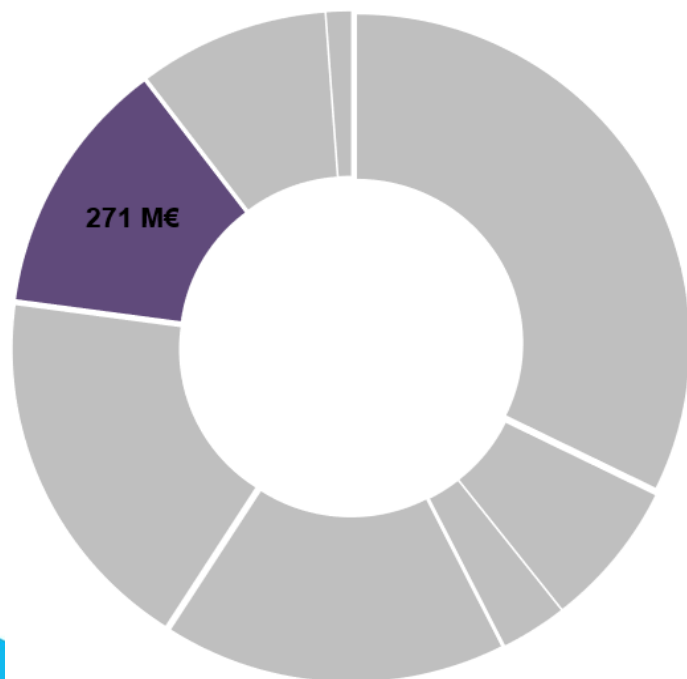
Des aides pour quelles actions ?

10 démarches territoriales
abouties pour le retour à
l'équilibre



1,8 Mm3 de
prélèvements réduits

Objectifs 2025-2030



271,4 M€ c'est 13% du programme pour :

- ✓ accélérer les économies d'eau et réduire les prélèvements
- ✓ partager les prélèvements entre usages
- ✓ accompagner le retour à l'équilibre dans les territoires en déficit
- ✓ lutter contre les fuites des réseaux AEP



Mobiliser les acteurs et accompagner la gouvernance

La stratégie d'intervention au 12^e programme sur cet enjeu s'appuie sur :

- l'instauration d'un **dialogue et de dynamiques territoriales** favorables aux projets « eau »,
- une **convergence des politiques publiques** et la construction de **partenariats** autour d'objectifs partagés,
- une **compréhension** des enjeux et des politiques de l'eau.

Nouveautés du 12^e programme :

- mesures sur le milieu marin (cadre DCSMM)
- mesures en continu
- étude de structuration à une échelle supra-communautaire
- études d'émergence de la gouvernance sur les territoires orphelins

25
DISPOSITIFS
D'AIDES
9 FICHES
ACTIONS

- Suivis-mesures de la qualité des eaux – 50 à 80%
- Études, innovations et RDI – 50%
- Animation et coordination – 50%
(accords de territoire) - 70% SAGE
 - Études d'émergence de la gouvernance – 70%
 - Études et missions pour la structuration – 25 à 50%
 - Études et bilans des démarches territoriales – 50%
- Programmes de sensibilisation – 50%
 - Consultation du public – 70%
- Partenariats conventionnés – 50%
 - Appuis techniques – 50%

Les aides

Assainissement, REUT, sobriété, GIEP, littoral qualité,....



Lutter contre les pollutions d'origine domestique

La stratégie d'intervention au 12^e programme sur cet enjeu s'appuie sur :

- le financement de **tous les travaux d'amélioration justifiés** dans un schéma directeur,
- une **priorité pour la réduction à la source et à l'infiltration des eaux de pluie** avec des financements importants et aux actions répondant aux objectifs du Sdage,
- une **liste de priorités** (SAP) évolutive pour tenir compte de la concertation de l'état des lieux,
- un **cadre technique plus simple et précis** pour mesurer la diminution des rejets en particulier de phosphore.

Nouveautés du 12^e programme :

- Liste de priorités révisée (SAP)
- Fiche action dédiée à la gestion des eaux pluviales
- Prix de l'eau minimum exigé révisé
- Déléataire de service public exclu
- Accord de territoire négocié avec l'EPCI-FP

19
DISPOSITIFS
D'AIDES
4 FICHES
ACTIONS

- Études / schémas directeurs / diagnostics - 50%
- Travaux de réduction des rejets à la source - 50%
- Travaux sur STEU - 25 à 50%
- Travaux sur réseaux - 25 à 50%
- Autosurveillance - 50%
- Travaux d'infiltration des eaux pluviales - 25 à 50%
- Animation - 50%

Des aides pour quelles actions ?

6 plans d'action/ an
de réduction des
rejets micropolluants

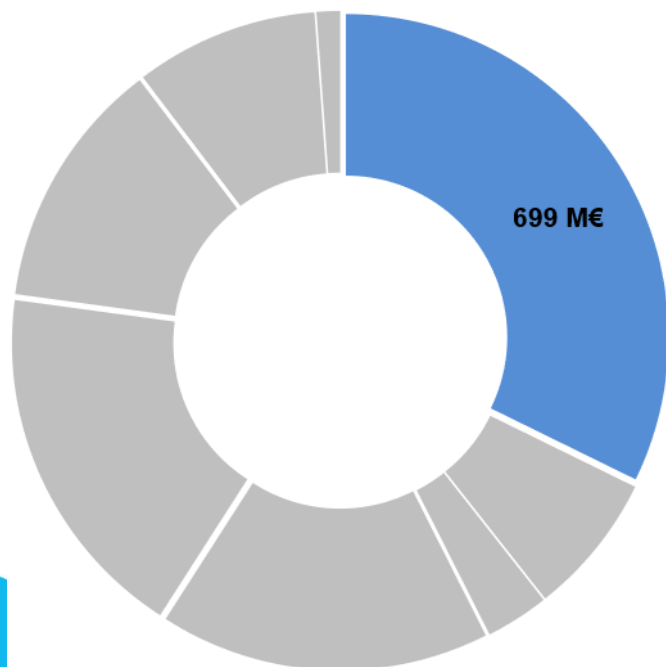


80% des systèmes
d'assainissement prioritaires
engagés dans des travaux de
lutte vs pollutions organiques
et microbiologiques



4 millions de m²
déconnectés des
réseaux

Objectifs 2025-2030



699,4 M€ c'est 32% du programme pour :

- ✓ lutter contre les micropolluants et la pollution organique et microbiologique
- ✓ améliorer la performance des systèmes d'assainissement
- ✓ réduire l'impact des eaux pluviales



Lutter contre les pollutions d'origine industrielle

La stratégie d'intervention au 12^e programme sur cet enjeu s'appuie sur :

- le financement de **tous les travaux de réduction significative des flux rejetés**,
- des **aides renforcées** pour les établissements prioritaires industriels (EPI),
- la **priorité aux actions sans regret de réduction à la source** et aux actions répondant aux objectifs du Sdage,
- l'incitation à l'engagement de démarches **transversales intégrant qualité et quantité d'eau**.

Nouveautés du 12^e programme :

- Liste de priorités (EPI) macro et micropolluants
- Majoration « sobriété énergétique » possible
- Des accords à négocier

10
DISPOSITIFS
D'AIDES
2 FICHES
ACTIONS

Études – 50%
Travaux de réduction :
à la source 70% ou par
traitement 25 à 50%
▪ Travaux d'infiltration
des eaux pluviales -
25 à 50%
▪ Animation - 50%

Des aides pour quelles actions ?

100% des actions de réduction des micropolluants des industriels identifiés dans un PAOT engagées

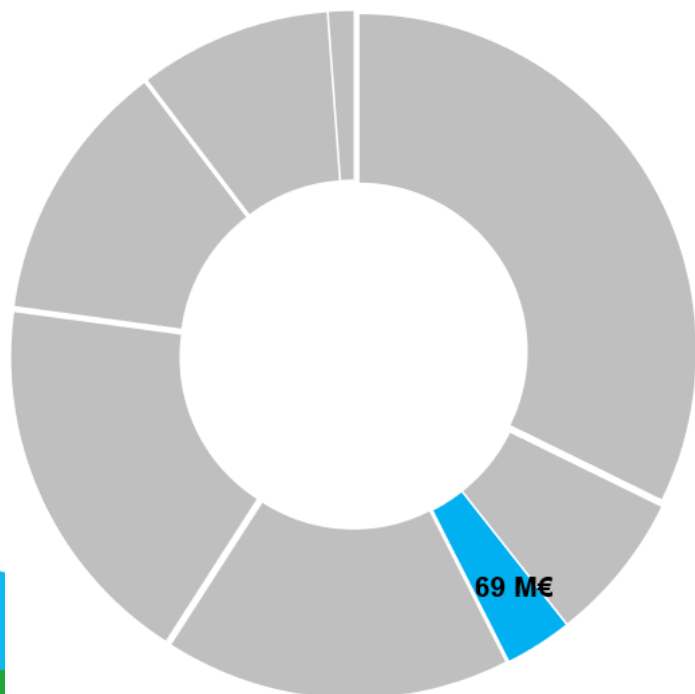


80% des établissements prioritaires industriels engagés dans des travaux de lutte vs pollutions organiques et microbiologiques



4 millions de m² déconnectés des réseaux

Objectifs 2025-2030



68,7 M€ c'est 3% du programme pour :

- ✓ lutter contre les micropolluants et la pollution organique et microbiologique
- ✓ réduire l'impact des eaux pluviales



Nouveau zonage AFR
(Aide à Finalité Régionale)
2022-2027



Gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable

La stratégie d'intervention au 12^e programme sur cet enjeu s'appuie sur :

- des aides priorisées sur les **aires d'alimentation de captages prioritaires** pour la prévention, sur les territoires défavorisés pour l'efficacité des ouvrages et la sécurisation de la distribution,
- une articulation renforcée entre le **volet volontaire et le volet réglementaire**.

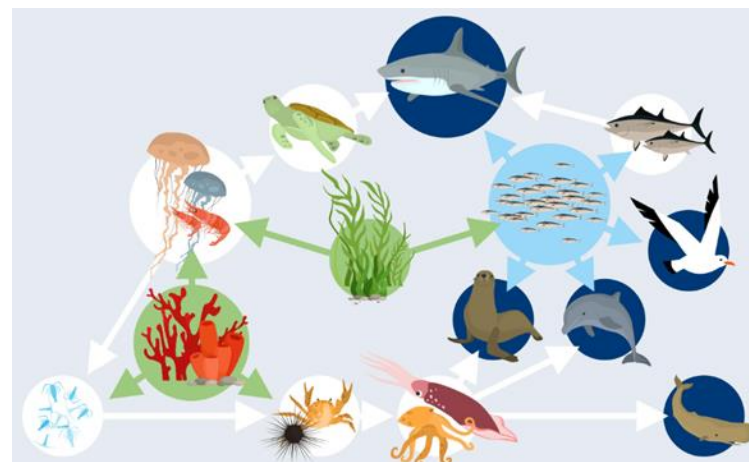
Nouveautés du 12^e programme :

- gestion du risque renforcée = stratégie résilience + sobriété
- prix de l'eau minimum révisé
- abandon de la tarification dégressive par catégorie
- remplacement de canalisations fuyardes

19
DISPOSITIFS
D'AIDES
4 FICHES
ACTIONS

- Études - diagnostics – 50%
- Études patrimoniales – 50%
- Travaux conformes à la DUP – 25 à 50%
 - Outils fonciers – 70%
- Suivis de la qualité des eaux - 50%
 - Travaux d'amélioration de la qualité – 25 à 50%
 - Travaux de sécurisation de la distribution – 50 à 70%
- Équipements pour optimiser la lutte contre les fuites – 50%
- Remplacement canalisations fuyardes – 25 à 50%
 - Animation – 50%

**Ce sont les diversités des milieux
(écosystèmes), des espèces
(spécifiques) et des gènes au sein
d'une même espèce
(génétique) dans le milieu marin !**



Le bon état des eaux et des milieux marins

1700 ha de zones humides rétro-littorales restaurées

400 ha de zones humides rétro-littorales acquises



100 ha d'habitats marins restaurés

30.000 ha/an en CAB, MAEC ou PSE sur les bassins algues vertes

15 collectivités avec un programme de réduction des flux de déchets macroplastiques



80% des systèmes d'assainissement prioritaires engagés dans des travaux de lutte vs pollutions microbiologiques

Objectifs 2025-2030

Situé à l'aval des bassins versants, le littoral est soumis à de nombreuses pressions humaines parfois amplifiées par le dérèglement climatique. Ces pressions proviennent parfois de très loin à l'intérieur des terres. « **Terre** » et « **mer** » **sont liées**.

La stratégie d'intervention au 12^e programme sur cet enjeu s'appuie sur :

- réduire l'eutrophisation des eaux littorales,
- restaurer la qualité sanitaire des eaux littorales,
- réduire les pollutions des eaux littorales dues aux micropolluants et aux déchets plastiques,
- préserver et restaurer les milieux naturels littoraux et marins, et la biodiversité associée => **2 dispositifs dédiés**,
- renforcer la gestion équilibrée de la ressource en eau sur le littoral.

Les dispositifs des autres enjeux sont mobilisés pour atteindre ces objectifs.

E2 – Restaurer la qualité sanitaire des eaux littorales

Différentes sources de contamination microbiologique

Rejets liés à l'assainissement
Collectif des eaux usées
domestiques

Rejets liés à l'assainissement
non collectif des eaux usées
domestiques

Rejets liés aux déjections des
animaux d'élevage, sauvages et
domestiques



Rejets liés aux activités
agro-alimentaires ou agricoles

Rejets liés aux activités
portuaires

Rejets liés aux incivilités
associées aux activités
récréatives du littoral

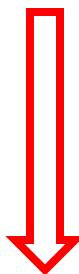
Sources de contamination microbiologique *influencées par : la saison, la pluviométrie, la géomorphologie du/des bassin(s) versant(s), le type de coquillage, la résistance des germes...*

E2 – Restaurer la qualité sanitaire des eaux littorales

769 sites de baignades en mer

177 sites de pêche à pied de loisir

291 points de suivi (REMI) conchyliculture



Stratégie de sélectivité de cibles prioritaires 12^e programme

87 CIBLES Baignade en mer

50 CIBLES Pêche à pied de loisir

72 CIBLES Conchyliculture

soit **209** CIBLES

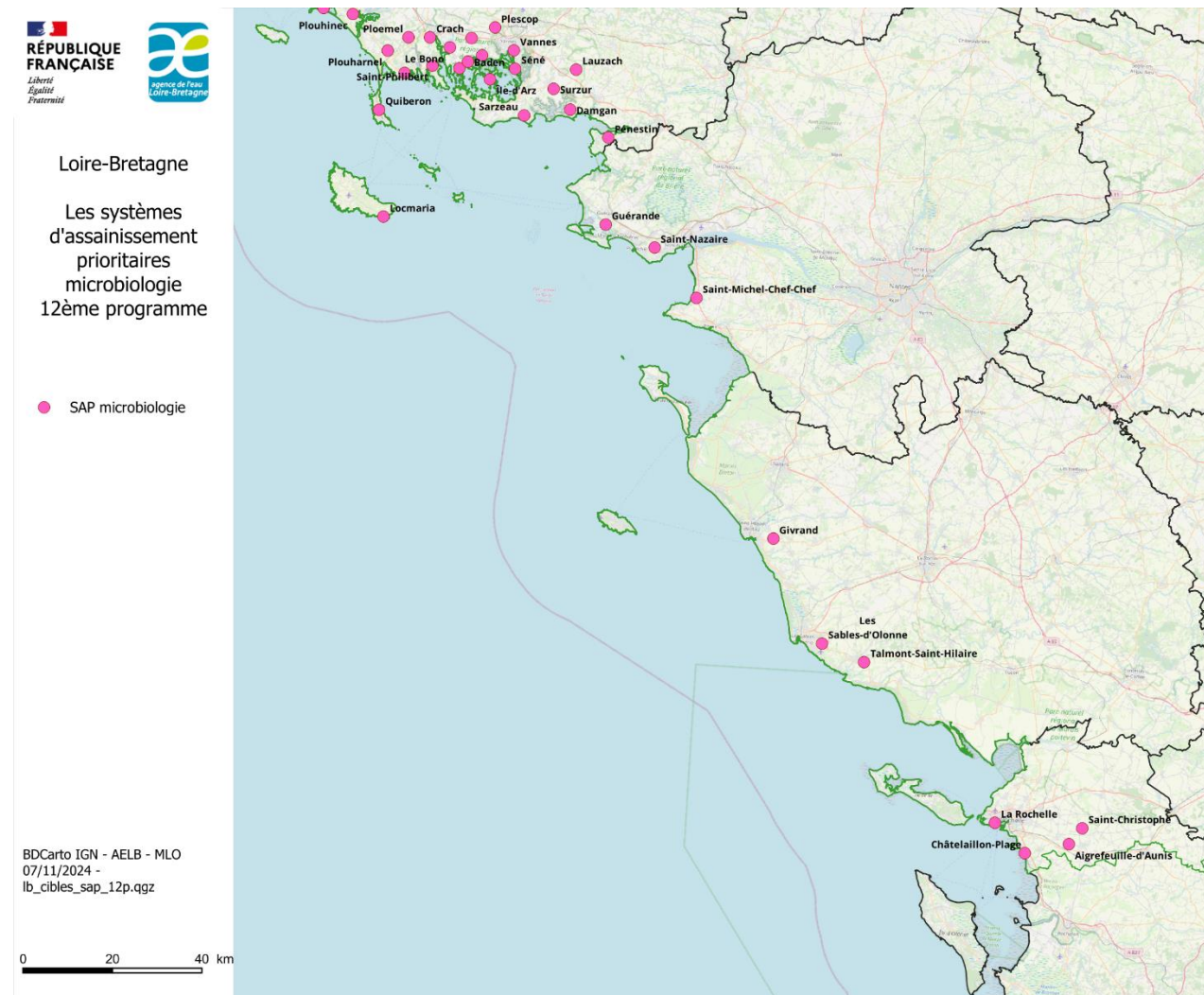
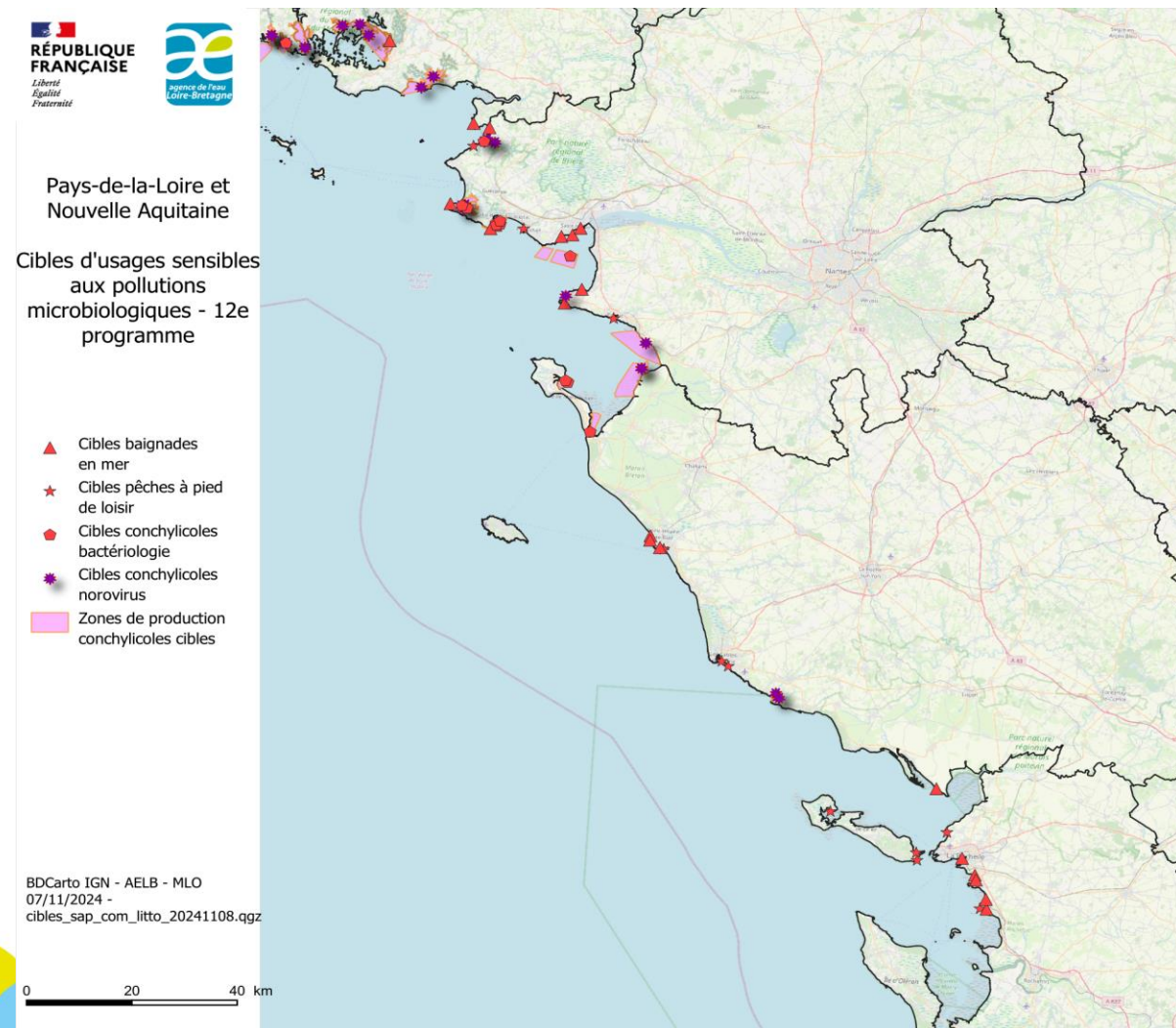
Usage	Cible
Site de baignade en mer	Les sites de baignade en mer classés Insuffisant , Suffisant ou Bon avec risque de déclassement¹ au titre de l'année 2023.
Site de pêche à pied de loisir	Les sites de pêche à pied de loisir (en mer) présentant une qualité Médiocre « prioritaire »² , mauvais ou très mauvaise au titre de l'année 2023.
Zone conchylicole	Les zones conchylicoles ou de pêche à pied professionnelle classées B-³ , C ou lorsqu'elles ont été fermées pour cause de Toxico Infection Alimentaire Collective (TIAC) Norovirus entre le 1er janvier 2020 et le 30 juin 2024.

¹ : Les sites présentant un classement « Bon avec risque de déclassement » ont été identifiées lorsqu'un des percentiles 95 des 3 dernières années dépasse 80% de la norme soit 400 UFC (Unité Formant Colonie) / 100 ml pour E. Coli et 160 UFC / 100 ml pour entérocoques. La méthode a été établie lors d'une réunion technique organisée avec les ARS Bretagne, Pays de la Loire et Centre-Val de Loire le 02/02/2018.

² : Les sites présentant un classement Médiocre ont été identifiés « Prioritaire » lorsqu'à minima 5 à 10 % des résultats de contamination E. coli sont supérieurs à 4 600 UFC / 100 ml et en concertation avec les ARS lors d'une réunion technique du 21/06/2024.

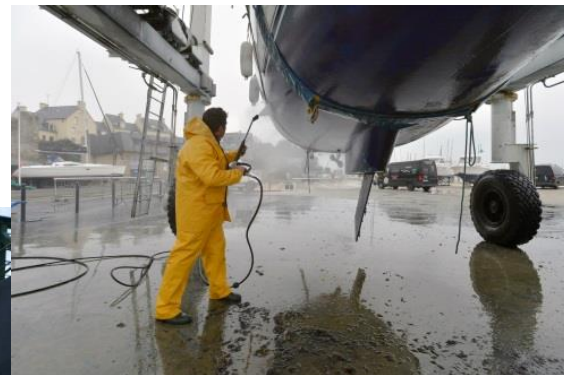
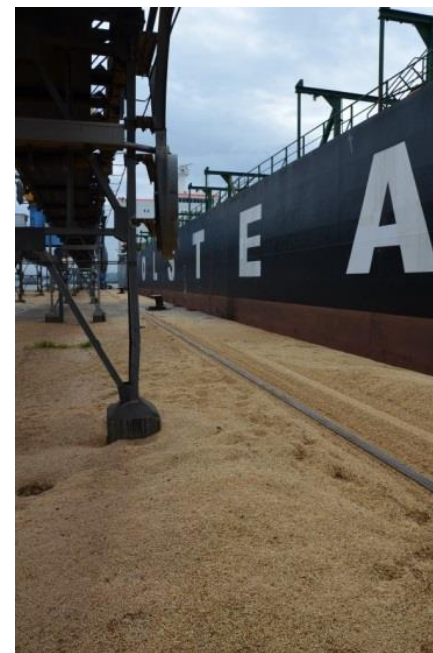
³ : Les sites de qualité B- correspondent aux zones dont la moyenne géométrique des résultats obtenus en surveillance régulière sur les 3 dernières années calendaires pour l'ensemble des points de surveillance de la zone considérée, présente des valeurs comprises entre 200 et 750 E. Coli pour 100g de chair et de liquide intervalvaire de coquillages

E2 – Restaurer la qualité sanitaire des eaux littorales



E3 – Réduire les pollutions des eaux littorales dues aux micropolluants et aux déchets plastiques

Natures des pollutions	Sources des pollutions
Pollutions domestiques (bactériologique, MO, détergents, nutriments)	• Rejets d'eaux grises, noires et de fonds de cale • Rejets réseaux d'assainissement du port et urbains périphériques • Eaux pluviales ou de ruissellement souillées
Pollutions par micropolluants organiques et minéraux, TBT, HAP, MES, métaux lourds (Cu, Zn, Cr, Ni...)	• Rejets issus des aires de carénage et aires techniques • Eaux pluviales ou de ruissellement souillées • Navires à flot
Pollutions par hydrocarbures	• Stations d'avitaillement mal équipées • Eaux pluviales ou de ruissellement souillées • Rejets d'huiles usagées • Rejets par pompes de cale





Vos questions ...

Merci pour votre attention

4. Questions diverses



SECRÉTARIAT DE LA CLE DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE



1 ter, avenue de la Vertonne - 44120 VERTOU
secretariat.cle@syndicatloireaval.fr
Tél. : 02.85.52.44.14

